



Direction des ressources humaines COVEA

Mme Marie-Pierre RECHSTEINER

86 rue St Lazare

75009 PARIS

Niort, le 22 Décembre 2021

Madame la directrice,

Dans notre courrier de novembre 2021 nous vous faisons part de notre inquiétude concernant les indicateurs de suivi de l'épidémie de COVID 19 qui repartait fortement à la hausse sur l'ensemble du territoire français.

Pour rappel, FORCE OUVRIERE vous avait demandé dans ce contexte encore incertain et exceptionnel :

- Déplafonnement du nombre de jours télétravaillés pour les salariés qui le souhaitent.
- D'ouvrir les agences uniquement sur RDV (Le virus circule fortement et les salariés sont de ce fait très exposés). La réception uniquement sur RDV permettra aux conseillers de nettoyer entre chaque client et cela limitera au maximum le brassage de population.
- La fermeture des agences en Martinique où la contestation sociale s'envenime également.
- Favoriser les réunions par skype plutôt qu'en présentiel (PAMM notamment).

Aujourd'hui, il est urgent d'agir en suivant ces recommandations. Terminées les réunions en présentiel, les agences à l'accès libre sans RDV...

D'ailleurs, la ministre du travail encourage notamment les entreprises à recourir au télétravail dès le 03/01/2022 3 voire 4 jours par semaine.

Une entreprise comme COVEA se doit de protéger ses salariés.

Force Ouvrière compte sur votre compréhension et votre diligence pour répondre favorablement à nos réclamations et permettre aux salariés de se sentir écoutés et protégés par leur employeur.

Dans cette attente,

FO COVEA MAAF